

Direction de l'insertion
et du logement

Courrier arrivé le :



F.A.L.E.P EXTRÊME-SUD

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE DOMICILIATION ADMINISTRATIVE DES
PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

La domiciliation
administrative un
droit dont la mise
en œuvre
conditionne
l'exercice effectif
des droits qui sont
reconnus aux
personnes sans
domicile stable.
Elle constitue un
point de départ.

F.A.L.E.P.
domiciliation
administrative –
PORTO-VECCHIO
2018

SOMMAIRE

Préambule	Page 2
Présentation de la F.A.L.E.P.	Page 3
L'activité de domiciliation administrative à PORTO-VECCHIO	Page 4
Synthèse de l'activité 2018	Page 5
L'activité en chiffres	Page 7
Conclusion	Page 13
Annexes	

PRÉAMBULE

La FALEP Organisme agréé est fondée sur des valeurs de solidarité et de laïcité et des principes d'inconditionnalité de l'accueil et de globalité de l'accompagnement qui servent de guide à toutes les actions menées au quotidien par des professionnels.

Date de l'agrément Arrêté n°2A-2016-12-21-001 du 21 décembre 2016 portant agrément de la Fédération des associations laïques et d'éducation permanente pour procéder à l'élection de domicile des personnes sans domicile stable.

La domiciliation administrative des personnes sans domicile stable est un droit, dont la mise en œuvre conditionne l'exercice effectif des droits qui leur sont reconnus.

La domiciliation est un réel point de départ qui permet à des intervenants sociaux un premier lien avec des personnes isolées et parfois en rupture de droits.

Le Centre d'hébergement FALEP antenne de l'extrême sud est doté d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne les personnes sans domicile stable dans une mission principale d'accueil, d'orientation et d'accompagnement via l'hébergement.

Textes de référence :

- articles L. 264-1 à L. 264-9 ; articles D. 264-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- article 51 de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale;
- décret n°2007-893 du 15 mai 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- décret n° 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable ;
- arrêté du 31 décembre 2007 fixant le modèle du formulaire « attestation d'élection de domicile » délivré aux personnes sans domicile stable
- loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)

PRÉSENTATION de la FÉDÉRATION des ASSOCIATIONS LAÏQUES et D'ÉDUCATION PERMANENTE

FALEP 2A Contact siège : 1 rue Colonel Colonna d'Istria- Im. Le Louisiane Bât A – CS 30027 - 20181 Ajaccio cedex 01

☎ : 04 95 21 41 97 - falep2a@wanadoo.fr

Organigramme

Hélène DUBREUIL Présidente

Jean-Michel SIMON Directeur Général

Marie-Madeleine FONTAINE-SPINOSI Directrice-adjointe

Viviane BIANCARELLI Cheffe de service

Des équipes professionnalisées enrichie par des formations continues

La **FALEP 2A** dispose d'une expérience ancrée sur le territoire, elle s'est investie depuis plus de 20 ans dans des actions pour l'insertion des publics les plus fragiles, en situation de précarité. La FALEP a très tôt développé des actions spécifiques mutualisant un ensemble de savoir-faire dans l'accueil et l'accompagnement social des personnes en difficulté au regard du logement.

Développement des actions sociales pour l'hébergement et le logement

- Un Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale Ajaccio et à Porto-Vecchio
- Un dispositif d'hébergement d'urgence et d' A L T
- Une plateforme d'accueil et d'écoute 115
- Un accueil de jour « Stella Maris » (prise en charge psychologique, sociale, médicale et juridique des personnes SDF, retraités et travailleurs pauvres) ;
- Un accueil de jour pour les femmes victimes de violence
- Un pôle logement (une mission d'accompagnement social lié au logement, A.V.D.L. et un parc de 22 logements en gestion locative adaptée par le biais du dispositif d'intermédiation locative)

L'ACTIVITE DE DOMICILIATION ADMINISTRATIVE

à PORTO-VECCHIO.

Le service offert n'est pas uniquement une boîte postale mais bien une véritable rencontre qui permet d'informer et d'aider les personnes dans l'accès à des droits. Pour les personnes que nous accueillons l'acte de domiciliation administrative constitue un préalable à toutes démarches d'insertion.

Les heures dédiées à ce travail sont difficilement mesurables, puisqu'elles ne peuvent se résumer à un simple contact bienveillant, qui n'est que la base de notre travail.

Chacun vient avec sa situation, sa propre réalité et raconte ses difficultés. Les différents entretiens réalisés vont générer de la part des personnes, en amont de la domiciliation et lorsque ces dernières sont domiciliées, de nombreuses sollicitations nécessitant des orientations mais également un travail de suivi qui s'amorce dans notre service.

Notre équipe veille à rendre efficiente les réponses apportées aux questionnements de ces personnes, soit en interne soit par l'articulation avec différents partenaires et acteurs des secteurs d'intervention sociale et sanitaire.

Par le biais de la mission de domiciliation s'ouvre donc un espace d'observation privilégié de l'évolution des situations des personnes en situation de précarité sur le territoire de l'extrême sud de la Corse.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2018

LA DOMICILIATION : UN SERVICE UNE ETHIQUE

- ✓ Proposer un espace d'accueil et des petits services gratuits.

Exemple des petits plus : une dépose vêtements en libre accès qui permet aux personnes fréquentant le service de prendre et/ou donner des vêtements.



- ✓ Offrir une écoute professionnalisée. Garantissant le respect de la confidentialité
- ✓ Proposer des entretiens sociaux et des entretiens spécifiques avec un travailleur social
- ✓ Adapter l'accompagnement à l'évolution des situations
- ✓ Réunir des compétences en travaillant de façon transversale. Par exemple, orientation sur la médiatrice sociale du Service de Prévention Spécialisée qui accompagne les premières démarches administratives
- ✓ Écourter la durée d'attente pour le traitement de la demande.

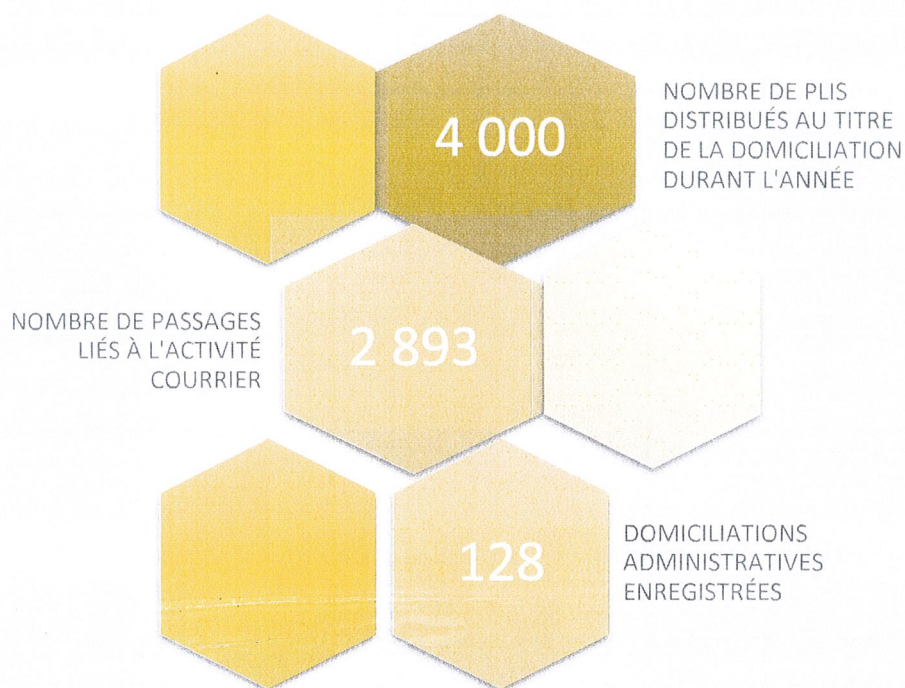
MODALITÉS DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Lors de la demande de domiciliation, l'agent administratif procède au recueil des premiers renseignements et remplit un formulaire de demande. Ce premier contact est important car il permet de pré-évaluer la recevabilité de la demande. Chaque demandeur se voit remettre le jour de sa demande une date de rendez-vous n'excédant pas une semaine. L'entretien social réalisé, une synthèse est examinée en réunion d'équipe, afin d'apporter d'éventuelles solutions aux problématiques exposées par le demandeur.

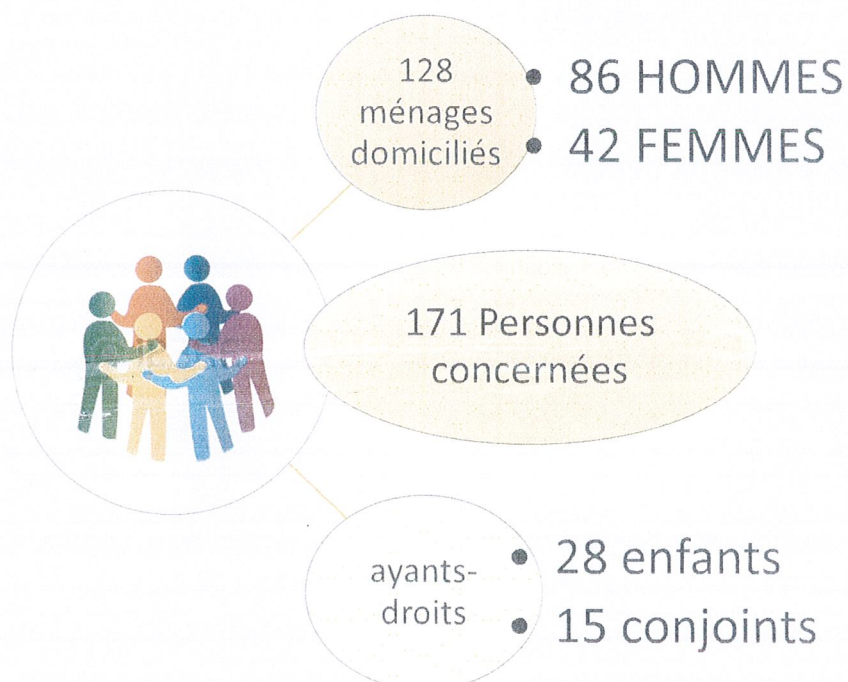
Son CERFA lui est remis au plus tard le mardi suivant son rendez-vous ou immédiatement selon l'urgence de sa situation.

Certaines situations demandent une grande réactivité : prise d'emploi, ouverture de compte pour salaire ou éloignement géographique entraînant des difficultés liées à la mobilité, ne permettant pas de venir régulièrement. Dans ce cas un rendez-vous immédiat peut être réalisé.

Quelques indicateurs RECENSEMENT DES FLUX



LE PUBLIC



L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Dans le courant 2018,

- 74 nouvelles demandes ont été enregistrées.

- Le renouvellement a concerné 58 ménages.

Outre les entretiens premier accueil, et les entretiens d'évaluation liés à la demande et au renouvellement, l'équipe de travailleurs sociaux du CHRS a réalisé :

- 124 entretiens sociaux pour le public domicilié.

- Parmi ces personnes 41 intégreront par la suite un dispositif d'hébergement

- nous comptabilisons en moyenne journalière 11 passages pour la remise de courrier.

LES RADIATIONS 2018



MOTIFS DES RADIATIONS :

Non présentation de la personne pendant plus de 3 mois consécutifs : **43**

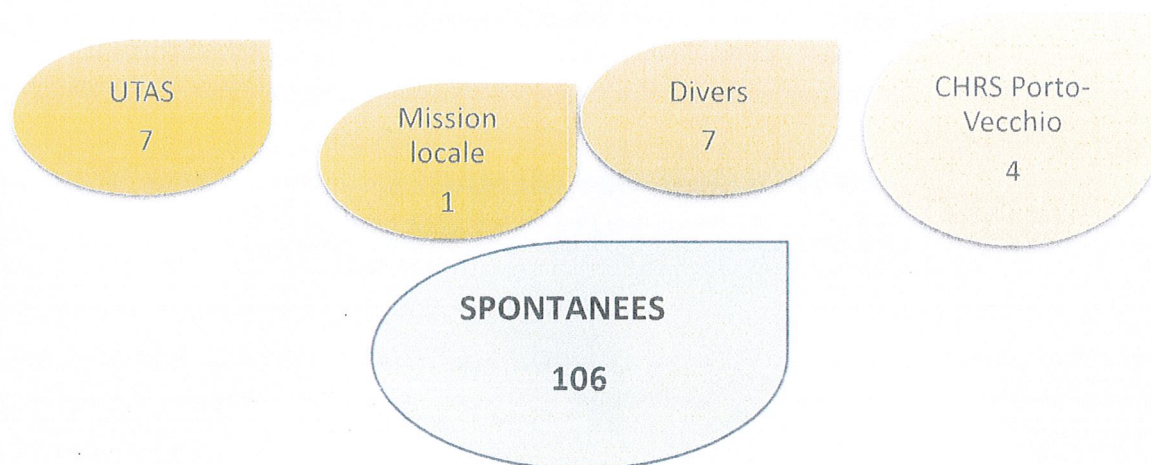
Recouvrement logement stable : 4

Autres 1 non renseigné, 2 décès.

Parmi les personnes ne s'étant plus présentées certaines peuvent avoir trouvé un logement mais ne nous n'en informe pas.

Avant la date d'expiration, un courrier est remis aux personnes domiciliées pour les avertir de la nécessité de renouveler leur domiciliation.

ORIGINE DE L'ORIENTATION



Le nombre de demandes spontanées, témoigne de l'implantation du service et de sa reconnaissance par le public auquel il est destiné.

Les partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales, la caisse primaire d'assurance maladie s'adressent régulièrement à notre service pour des demandes d'informations. Nous ne pouvons être sollicités par la gendarmerie nationale uniquement sur réquisition de justice.

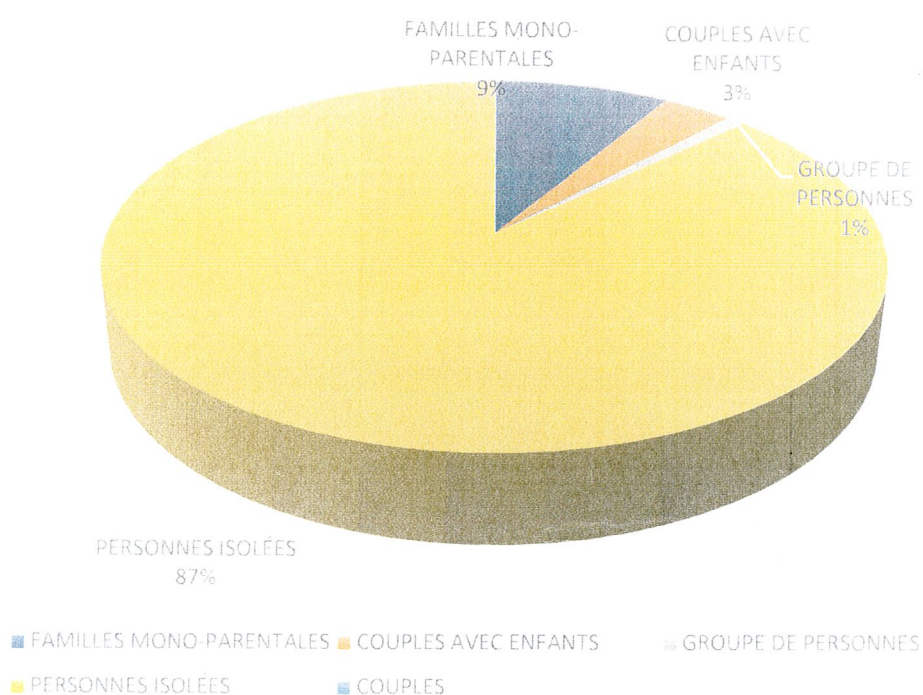
FOCUS SUR LE PUBLIC DOMICILIÉ

Nombre d'individus : 171

Dont nombre total de mineurs : 24

Dont nombre total d'adultes : 147 (dont ayant droit : 15 conjoints et 4 enfants majeurs)

TYPOLOGIE DES MÉNAGES



11 personnes ont fait également une demande d'hébergement

3 familles représentant 11 personnes ont bénéficié d'un hébergement

Cette année, la vacance du poste d'agent d'accueil durant plusieurs mois nous a contraint à réduire l'amplitude d'ouverture au public, ce qui a considérablement réduit le flux de passage sur notre antenne, tous services confondus.

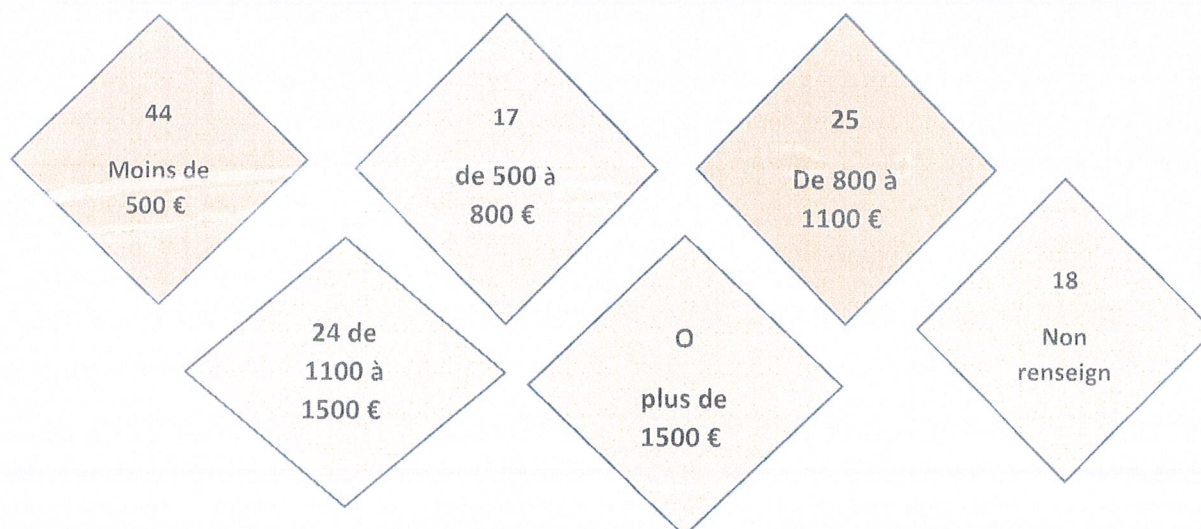
TRANCHES D'ÂGE DES ADULTES

TRANCHE D'ÂGE NOMBRE DE PERSONNES

18-24 ans	10
25-35 ans	26
36-45 ans	46
46-55	31
56-65	12
65 et plus	3
TOTAL ADULTES	147

SITUATION ECONOMIQUE

Près de 12% des personnes sans aucune ressource



TYPE DE RESSOURCES

SALAIRE	34
A.R.E.	16
A.S.S.	1
R.S.A	24
A.A.H.	3
RETRAITE	6
FORMATION	
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	5
PRESTATIONS FAMILIALES	
AUTRE NON RENSEIGNÉ	24
SANS AUCUNE RESSOURCE	15

26% des personnes sont salariées et ne trouvent pas à se loger.

- Parmi eux un petit nombre ne souhaite pas s'établir dans la région de manière stable.

La crise économique a poussé à venir un certain nombre de travailleurs sardes qui passent la semaine sur la région et repartent tous les weekends. Ils évoquent le caractère temporaire de leur présence, leur souhait étant de retrouver un emploi en Sardaigne.

- 11,72% n'ont aucune ressource et arrivent majoritairement de l'étranger, avec un titre de séjour européen, eux aussi poussés notamment par la crise économique.

Tout comme la majorité des personnes n'ayant pas donné d'information sur leurs ressources

- 34% des personnes sont bénéficiaires de l'allocation chômage ou des minimas sociaux.
- 4 retraités sur les 6 sont des travailleurs étrangers contraints de rester en France six mois par an pour bénéficier de la retraite française.

La mise en relation du coût de la vie (dont la part du loyer est très importante), et du montant et la nature des ressources des personnes domiciliées, met en évidence les difficultés rencontrées par notre public pour se loger.

SITUATION AU REGARD DU TOIT

La majorité des personnes demandant une domiciliation n'ont pas de logement stable, elles sont hébergées par un tiers de manière temporaire et peuvent changer de lieu d'hébergement régulièrement.

La plupart des demandeurs résident sur la commune de PORTO-VECCHIO, dans des hébergements de fortune, non déclarés. Certains y sont même implantés depuis longtemps mais ont de réelles difficultés à stabiliser leur situation au regard du logement.

Le service de domiciliation administrative permet un point d'ancrage pour des personnes fragilisées par ces conditions de vie instable.

RUE	11
LOGEMENT PRÉCAIRE	45
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	32
LOGEMENT CHEZ L'EMPLOYEUR	28
HÉBERGEMENT CHRS	41
NON RENSEIGNÉ	14

CONCLUSION

Seul organisme agréé de la microrégion, notre antenne est repérée depuis plusieurs années par son public cible.

L'utilité du service de domiciliation est reconnue par différents partenaires qui nous orientent les personnes le plus souvent lorsqu'elles se trouvent dans des situations d'urgence.

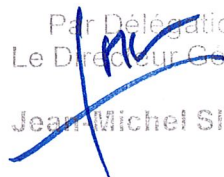
Le nombre de personnes qui viennent d'elles-mêmes solliciter le service pour être conseillées, orientées et trouver des repères dans le secteur géographique de l'extrême sud, témoigne de l'importance d'un tel équipement pour la microrégion.

L'accueil, le diagnostic et l'orientation proposés par des professionnelles du travail social, à un public souvent en grande précarité, ou en passe d'y basculer, sont un premier pas vers l'accès au droit et la lutte contre l'exclusion.

Les différents services que nous essayons d'adjoindre à la mission sont appréciés du public et nous engagent à poursuivre dans cette voie.

FALEP 2A

Immeuble le Louisiane BAT A
Rue Paul Colonna d'Istria - Cs30027
20181 AJACCIO Cedex 1
Tél : 04 95 21 41 97 - falepdg@falep2a.org

Par Délégation,
Le Directeur Général

Jean-Michel SIMON

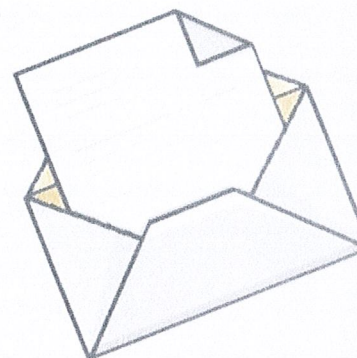
ANNEXES

- Les MISSIONS DU CHRS sur deux territoires Grand AJACCIO et EXTRÊME-SUD
- Le livret d'accueil de la domiciliation
- La notification de fin prochaine d'élection de domicile
- L'attestation de résiliation de domiciliation



LIVRET D'ACCUEIL

DOMICILIATION ADMINISTRATIVE



La domiciliation est un service gratuit proposé par la FALEP2A **afin de faciliter l'accès aux droits des personnes sans résidence stable**. L'association est agréée par le Préfet pour recevoir les demandes d'élection de domicile.

La durée de la domiciliation est limitée à une année et peut être renouvelée après évaluation.

Vous êtes reçu en premier accueil, une liste des documents à présenter lors de l'entretien vous a été remise. Vous trouverez dans ce livret l'ensemble des informations utiles, qui vous seront réexpliquées au besoin lors du rendez-vous fixé avec un travailleur social.



CONDITIONS POUR ÊTRE DOMICILIÉ À L'ASSOCIATION FALEP2A

Prescription d'un travailleur social :

Les travailleurs sociaux des organismes partenaires peuvent demander pour les personnes qu'ils connaissent réellement, la domiciliation par l'Association FALEP2A.

Au préalable, ils doivent donc évaluer que vous êtes effectivement dans l'incapacité d'apporter la preuve d'un domicile ou d'une résidence.

Ils vérifieront que vous avez besoin d'une adresse pour prétendre à l'ouverture de vos droits civils, civiques, sociaux. Vous serez informé sur les droits auxquels vous donnent accès la domiciliation et sur les devoirs qu'elle entraîne.

Si une demande écrite vous a été remise par un service ou des travailleurs sociaux, vous devrez nous la présenter.

ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

L'attestation de domicile est nominative et ne peut être photocopiée (sauf pour les besoins internes d'un service, mais l'original doit être présenté). Vous devez la conserver.



RÉCEPTION ET RETRAIT DU COURRIER

Votre courrier est reçu par la FALEP2A, vous pouvez venir le retirer du lundi au vendredi aux heures d'ouverture à l'accueil de jour STELLA MARIS si vous avez fait votre demande à Ajaccio ou au CHRS antenne de l'extrême sud FALEP2A si votre demande a été faite à Porto-Vecchio

Vous vous engagez à venir le retirer régulièrement au moins une fois par semaine.

Vous devrez présenter une pièce d'identité ou l'attestation de domicile.

Les procurations doivent être exceptionnelles. Si vous chargez un tiers de prendre votre courrier, vous devez au préalable nous en informer pour signer un document dans lequel vous citez les noms et prénoms du tiers. La procuration sera limitée à 15 jours. Vous devez veiller à faire votre demande de renouvellement à l'avance pour éviter une rupture de droits.

FIN DE LA DOMICILIATION

Tout courrier reçu est conservé pendant une durée de 6 mois. Au-delà de cette durée, si vous ne venez pas le retirer nous le restituons à la poste pour réexpédition à l'expéditeur.

Si vous ne retirez pas votre courrier pendant trois mois consécutifs, nous cesserons de vous domicilier à la FALEP.

Dès que vous aurez une adresse stable, la domiciliation prendra fin. Vous devrez procéder à votre changement d'adresse auprès de la poste. Il est préférable de nous communiquer votre nouvelle adresse pour que nous y réexpédions votre courrier pendant le premier mois. Au-delà, nous le renverrons à la poste.

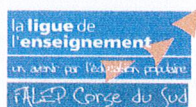
Vous vous engagez à respecter le règlement de la structure qui vous accueille.

Toute personne ayant un comportement violent (verbal ou physique) soit en direction d'un membre du personnel soit d'un autre usager, dans un des services de l'Association, verra sa domiciliation supprimée sans délai.

La liste des organismes agréés sur le département sera remise à l'intéressé.

Je reconnais avoir pris connaissance du livret d'accueil du service domiciliation et en accepte le fonctionnement.

Nom et Prénom
date et Signature



CHRS FALEP

ATTESTATION DE RESILIATION DE DOMICILIATION

Porto-Vecchio le

NOM et prénom(s)

Date de naissance

OBJET : Résiliation de l'élection de domicile

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 et aux décrets n°2007.893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable, une élection de domicile vous a été accordée pour une durée d'un an à compter du
Et ce jusqu'au

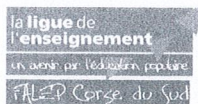
Toutefois, conformément aux dispositions légales, la F.A.L.E.P. met fin à l'élection de domicile avant l'expiration de cette date pour la raison suivante :

- ☐ Vous en avez fait la demande
- ☐ Vous avez retrouvé un domicile stable
- ☐ Vous ne vous êtes pas manifesté pendant plus de 3 mois. Dernier passage le :

Afin de vous permettre d'effectuer les démarches administratives liées à un changement d'adresse, La FALEP conservera votre courrier pendant un mois. A l'issue de cette période, la FALEP restituera votre courrier aux services de La Poste avec la mention « n'habite plus à l'adresse indiquée ».

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

MME BIANCARELLI VIVIANE
CHEF DE SERVICE



C.H.R.S. FALEP

NOTIFICATION DE FIN PROCHAINE D'ELECTION DE DOMICILE

NOM de la personne

Date de naissance

OBJET : Fin d'élection de domicile dans mois

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 et aux décrets n°2007.893 du 15 mai 2007 et n°2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable, une élection de domicile vous a été accordée par le CCAS de (nom + adresse) pour une durée d'un an

à compter du jusqu'au .

L'élection de domicile prendra donc fin dans mois, soit le

Vous pouvez solliciter La FALEP pour formuler une nouvelle demande.

Dès lors, votre situation sera examinée afin de déterminer si vous remplissez les conditions de délivrance d'une élection de domicile.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Viviane Biancarelli
Chef de Service

